



Pau, le 02 janvier 2023

Nos vœux pour 2023

Toute l'équipe de la section départementale du SNES-FSU vous souhaite une excellente année 2023.

Que cette nouvelle année nous permette d'avancer, d'obtenir de nombreuses satisfactions personnelles et collectives, autant sur les plans professionnel et syndical que familial, et ainsi de résister aux attaques incessantes contre nos métiers, notre liberté pédagogique, pour au contraire reconquérir droits individuels et syndicaux, reconnaissances statutaire et salariale.

Nous devons continuer à nous battre pour un service public national d'éducation, ambitieux à élever le niveau général de tou-te-s nos élèves. Ceci exige de lutter résolument et efficacement contre les inégalités scolaires, d'origine sociale, donc d'obtenir des moyens, d'abord humains (à l'encontre de la poursuite de suppression des postes). La transformation sociale doit se faire dans le sens de la construction de l'autonomie personnelle et citoyenne, en prenant en compte les réalités concrètes très diverses du travail pédagogique et éducatif dans nos collèges et lycées.

Cette nouvelle année de l'ère Macron sera-t-elle encore marquée dès janvier par un recul social d'ampleur ? Le SNES-FSU comme toute la FSU, fera tout pour s'opposer à une nouvelle attaque de notre système de retraite.

Préparation de rentrée : encore et toujours des suppressions de postes en perspective...

Le Comité Technique Ministériel consacré à la préparation de la rentrée 2023 s'est tenu avant les vacances de fin d'année.

Cette année le ministère a présenté des tableaux corrects, sans reproduire les tentatives de dissimulation de la baisse des moyens.

Pour la rentrée 2023 au niveau national dans le second degré, au motif d'une baisse des effectifs, il y aura **481 ETP de moins**, malgré la création de 100 postes de CPE. Pour les 6 dernières années le bilan des gouvernements Macron est de - **8381 ETP**.

Concernant le retour des mathématiques obligatoires en classe de première générale, le ministère annonce un bilan de 333 ETP : 165 pour l'année scolaire actuelle, et 168 pour 2022-2023. Il annonce également la création de 4000 emplois d'AESH, toujours sous statuts précaires. Le chantier de l'éducation prioritaire est quant à lui remis à plus tard. Les priorités de MEN sont au moins claires, alors même que ses propres statistiques se relèvent, après la faiblesse des salaires et l'importance des inégalités de réussite, un autre record peu glorieux pour notre pays : les effectifs les plus lourds de l'UE cf.

https://www.lemonde.fr/societe/article/2022/12/29/education-la-france-a-les-classes-les-plus-chargees-de-l-union-europeenne_6155970_3224.html

Par ailleurs le ministère, probablement après avoir craint le pire, se satisfait du bilan des inscriptions aux concours du second degré. C'est mieux que 2022 (+3 % par rapport à 2022), mais moins bien que 2021 (-18,5 % par rapport à 2021). Le DGRH parle de bonne surprise concernant le CAPES externe de mathématiques (+34% par rapport à 2022 mais -23 % par rapport à 2021).

Concernant notre département, la **DSDEN** va poursuivre en janvier le dialogue de gestion entamé en décembre avec les chefs d'établissement. Nous vous conseillons de **rencontrer votre chef d'établissement rapidement** afin de connaître les prévisions d'effectifs calculées par la DSDEN ainsi que les structures annoncées, et essayer d'analyser dès maintenant les conséquences sur les conditions d'apprentissage des élèves et les postes. Dans nos établissements, **exigeons les documents** et soyons vigilant-e-s car la DSDEN 64 fera le nécessaire pour être dans le cadre imposé par la gestion d'abord comptable du MEN et du Rectorat. Rappelons nous par exemple la fermeture d'une classe au lycée St Cricq en février 2022, avec une mesure de carte scolaire, pour finalement rouvrir cette classe fin juin 2022.

Il est important que vous nous fassiez **remonter les informations** afin que nous puissions avoir une vue d'ensemble et coordonner les actions. Comme l'an dernier, la section départementale du SNES-FSU se mobilisera autant de fois que nécessaire pour soutenir les collègues des divers EPLE concernés par les suppressions indues, lorsqu'elles/ils seront reçu-e-s par le DASEN dans les semaines à venir.

Mutations inter-académiques

Les barèmes retenus par l'administration seront affichés entre le 10 et le 30 janvier (dates exactes pas encore connues).

Le **SNES**, reçu avant les vacances par le rectorat, entre autres pour aborder le problème des dossiers médicaux, mobilisera ses **commissaires paritaires académiques** les 16, 17 et 18 janvier pour étudier les dossiers communiqués. Si ce n'est pas déjà fait, il faut donc envoyer à la section académique (s3bor@snes.edu) un double complet de votre dossier de mutation.

Dès que vous aurez eu connaissance de vos barèmes dans SIAM, il faudra également les communiquer au SNES académique, même s'il n'y a priori pas de problèmes. Le SNES-FSU pourra alors vous accompagner pour toutes contestations auprès des services du rectorat. Le 25 janvier est la date limite pour contester, et le 31 janvier 2023 les barèmes remonteront au ministère, qui procédera aux affectations début mars.

Retraites : encore et toujours la régression des droits

La FSU a été reçue par les représentant-e-s du gouvernement en charge du dossier des retraites. Le ministère a abordé le dossier sur la base du rapport nombre de cotisant-e-s / nombre de retraité-e-s, en affirmant que la diminution de ce ratio s'est accélérée depuis 2006, que ce phénomène devrait se poursuivre jusqu'en 2030 avec par la suite une tendance à l'équilibre. Pour le ministère il y a un déficit du régime de retraite pour les 25 prochaines années quel que soit le scénario retenu sur le taux de chômage et la croissance moyenne. « De 2022 à 2032, la situation financière du système de retraite devrait se dégrader (...) Le COR prévoit un déficit de -0,5 à -0,8 point de PIB. » <https://www.vie-publique.fr/en-bref/286299-retraites-le-cor-prevoit-des-deficits-apres-les-excedents-2021-2022>

La piste de la recherche de financement par l'**augmentation des cotisations**, tant salariales que patronales, est évoquée même s'il est clair que cela n'est **pas du tout la priorité du gouvernement**. Pour autant, le ministère s'appuyant sur les travaux du COR et sur une hypothèse d'un taux de chômage à 4,5%, affirme que dans ce cas, le financement des déficits cumulés à l'horizon de 2032 nécessiterait d'augmenter d'un point le taux de cotisation (public-privé), ce qui correspond à 400 euros annuels par salariés. Le MEN envisage de faire passer le taux de cotisation pour les fonctionnaires à 11,30%. Cette cotisation est actuellement de 11,1 % et la FSU a rappelé que les fonctionnaires ont déjà subi une augmentation de 41% de ce prélèvement depuis 2010 (passage de 7,1 % à 11,1 %). Le gouvernement ne cache pas qu'une baisse de 1% des pensions des régimes de base entraîne une économie de 2,5 milliards d'euros. Plusieurs pistes **prioritaires** sont présentées par le ministère : reporter l'âge légal, augmenter la durée d'assurance requise pour une retraite à taux plein, ou modifier la barème décote-surcote. Le ministère ne cache pas que la modification du barème décote-surcote n'est pas la piste retenue, même s'il évoque une minoration de la surcote afin de réduire les inégalités (sic).

Il reste alors **deux leviers** : âge légal et durée d'assurance. Le gouvernement semble privilégier **deux scénarii** : augmenter l'âge de départ de 3-4 mois par génération, et jouer sur la durée de cotisation (+1 trimestre par génération). Il est particulièrement clair sur un point : il veut augmenter la durée de carrière pour celles et ceux qui peuvent poursuivre leur activité.

Il n'y aurait pas de modification de l'âge d'annulation de la décote qui resterait à 67 ans. La pension minimale serait fixée à 85% du SMIC net mais il faudrait avoir 30 ans de cotisation. Concernant les carrières longues, le ministère travaille diverses pistes qui permettraient à celles et ceux qui ont commencé à travailler le plus tôt de pouvoir partir à 60 ans, 62 ans pour d'autres. La FSU a remis sur la table la question de la Cessation Progressive d'Activité, ainsi que celle d'une modification des grilles indiciaires pour les fins de carrière. Pas de réponse...

La FSU a également posé la question de la prise en compte de l'usure professionnelle. Ce n'est pas une piste retenue par le gouvernement. Idem pour un retour aux règles de bonifications pour enfants qui étaient en vigueur pour les femmes dans la fonction publique avant la loi Fillon de 2003 : il n'en est pas question.

Rappelons enfin que le **financement** (niveau général et moyens) des pensions de **retraite** relève d'abord d'un choix politique, d'un **choix de société**; qu'il n'est par exemple pas impossible, surtout pas anti-économique, d'élever la part du PIB qui y est consacrée, environ 14 % actuellement; que si l'on conserve cette part, d'autres moyens de financement peuvent être mobilisés comme l'annulation des exonérations inutiles (car pas ou peu d'emplois créés) de cotisations employeurs. La bataille est assurément lancée. A nos armes de lutte sociale !